



Commune de Leytron

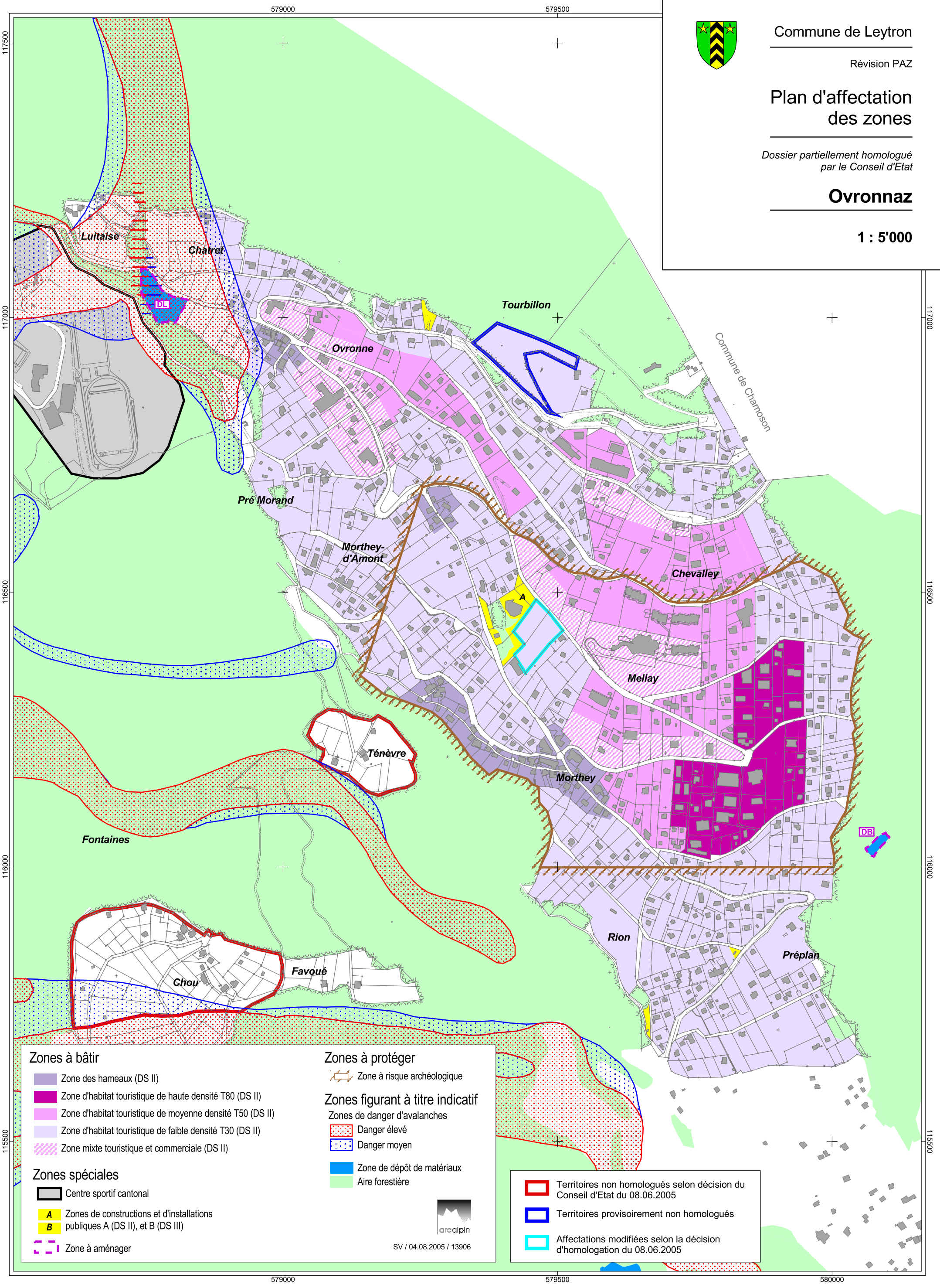
Révision PAZ

Plan d'affectation des zones

Dossier partiellement homologué par le Conseil d'Etat

Ovronnaz

1 : 5'000



Zones à bâtir

- Zone des hameaux (DS II)
- Zone d'habitat touristique de haute densité T80 (DS II)
- Zone d'habitat touristique de moyenne densité T50 (DS II)
- Zone d'habitat touristique de faible densité T30 (DS II)
- Zone mixte touristique et commerciale (DS II)

Zones spéciales

- Centre sportif cantonal
- Zones de constructions et d'installations publiques A (DS II), et B (DS III)
- Zone à aménager

Zones à protéger

- Zone à risque archéologique
- Zones figurant à titre indicatif
- Zones de danger d'avalanches
 - Danger élevé
 - Danger moyen
- Zone de dépôt de matériaux
- Aire forestière



SV / 04.08.2005 / 13906

- Territoires non homologués selon décision du Conseil d'Etat du 08.06.2005
- Territoires provisoirement non homologués
- Affectations modifiées selon la décision d'homologation du 08.06.2005